BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 1271

92 – HAUTS-DE-SEINE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE

Ventes et cessions

662 029 420 RCS Nanterre.
PHIDAP.
Forme : Société anonyme.
Capital : 271634.56 EUR.
Adresse : 15 Bis, RUE des Goulvents, 92000 Nanterre.
Oppositions : Les créanciers des sociétés fusionnantes pourront former opposition à cette fusion dans les conditions et délais prévus par l'article L.236-14 du Code de Commerce..
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION PHIDAP Forme juridique Société anonyme Au capital de 271634,56 EUR Siège social 15 BIS RUE DES GOULVENTS 92000 NANTERRE N° RCS 662029420 RCS NANTERRE, est société absorbée. Central Dupon Images Forme juridique Société par actions simplifiée Au capital de 1000000 EUR Siège social 74 R JOSEPH DE MAISTRE 75018 PARIS N° RCS 337825574 RCS PARIS, est société absorbante. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : Actif : 4.587.789 euros Passif : 2.782.006 euros Rapport d'échange des droits sociaux : Le rapport d'échange retenue étant de 1 action de la Société Absorbante pour 6,2476 (arrondi) actions de la Société Absorbée, il sera remis aux associés de la Société Absorbée en échange des quatre cent vingt-quatre mille quatre cent vingt-neuf (424.429) actions composant son capital social, soixante-sept mille neuf cent trente-cinq (67.935) actions de la Société Absorbante de 228.004/8.632 euros de valeur nominale chacune, chaque nouvelle action conférant à son titulaire les mêmes droits que les actions anciennes. Montant prévu de la prime de fusion : La différence entre le montant de l'actif net apporté (soit 1.805.783 euros) et le montant de l'augmentation du capital social de la Société Absorbante rémunérant les actionnaires de la Société Absorbée (soit 1.794.422 euros), savoir la somme de 11.361 euros, constituera une prime de fusion qui sera inscrite au passif du bilan de la Société Absorbante et sur laquelle porteront les droits de tous les associés, anciens et nouveaux, de la Société Absorbante. Date du projet : 03/08/2018 Date du dépôt : 03/08/2018, lieu du dépôt : GTC NANTERRE Date du dépôt : 03/08/2018, lieu du dépôt : GTC PARIS.